

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du conseil municipal

N° de résolution ou annotations

**Mardi 12 avril 2022, 19 h, au bâtiment de services du parc
des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de :
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
M. Dominic Morin, Conseiller du district 3
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, Mme Caroline Nadeau.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Résolution 099-04-2022
Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2. Résolution 100-04-2022
Adoption de l'ordre du jour

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI

3. Suivi des correspondance
4. Mot du conseil municipal

FINANCES

5. Adoption des comptes
6. Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes (PAVL-ERL)
7. Affectation de fonds via le FPTJ - Programme Reboisons Sainte-Brigitte

RÈGLEMENTS

8. Adoption - Règlement d'emprunt TECQ 19-23
9. Adoption – Règlement d'emprunt Parc d'affaires

GREFFE

10. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022
11. Autorisation de signature - Projet immobilier Petite Europe Phase 1A et Versant Est phases 1B et 4A
12. Adjudication de contrat - Collecte et transport des matières résiduelles
13. Adjudication de contrat - Tonte et entretien des terrains municipaux 2022
14. Adjudication de contrat - Adjudication de contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques

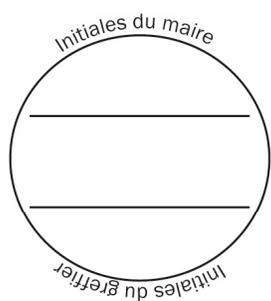
URBANISME

15. Demande de PIIA 614-11 aire de stationnement de plus de 150 m2 au 19, rue St-Antoine
16. Demande de PIIA 614-11 aire de stationnement de plus de 150 m2 au 224, chemin du Moulin
17. Demande de PIIA 840-18 pour la construction d'un bâtiment principal à l'intérieur de la zone de contraintes visuelles au 551, avenue Sainte-Brigitte
18. Demande de PIIA 840-18 pour le remplacement d'enseignes au 20, rue du Domaine

LOISIRS

19. Adoption d'une politique de développement des collections et révision du cadre d'élagage pour la bibliothèque municipale
20. Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisir pour le printemps 2022

RESSOURCES HUMAINES



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

21. Mandat à l'UMQ - Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
22. Embauche de Patrick Pelletier au poste d'aide-préposé en matière d'environnement, poste saisonnier, à temps plein
23. Confirmation d'emploi de Mathieu Couture, à titre d'opérateur-journalier, saisonnier régulier, à temps plein
24. Confirmation d'emploi de quatre (4) pompiers et premiers répondants
25. Motion remerciements - Départ à la retraite de Jacques Dubé

PÉRIODE DE QUESTIONS

26. Période de questions

DISPOSITION FINALES

27. Levée de la séance

N° de résolution ou annotations

SUIVI

3. Résolution 101-04-2022
Suivi des correspondances

La mairesse, Mme France Fortier, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues.

4. Résolution 102-04-2022
Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

FINANCES

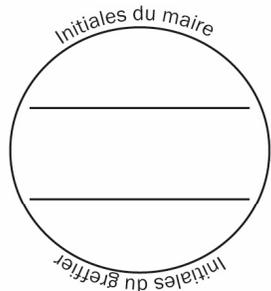
5. Résolution 103-04-2022
Adoption des comptes

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 12 avril 2022, d'une somme de 366 238,20 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

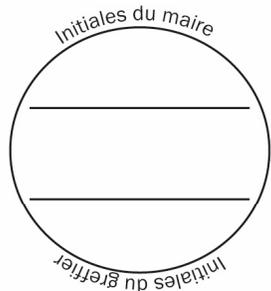
Action Sentier Lavallois	10 500.00 \$
Adobe inc.	70.10 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	326.03 \$
Ambulance Saint-Jean, Conseil du Québec	750.00 \$
Antonio Caruso	35.00 \$
Association des Bibliothèques Publiques du Québec	396.88 \$
Aux petits moteurs du Québec inc.	4.60 \$
Avantis Coopérative	2 040.62 \$
BAYARD Canada	86.18 \$
Bayard Revue Canada	106.87 \$
Belizia Sport	4 620.00 \$
BMR Centre de rénovation Raymond Boies inc.	482.75 \$
C.A.F. Fortier excavation	5 215.10 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	1 255.79 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

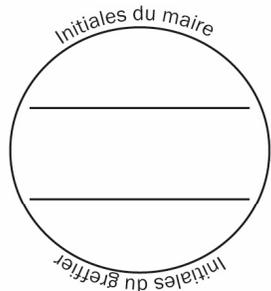
Camions international Élite ltée	222.91 \$
Canac	272.17 \$
Capital Propane inc.	566.60 \$
Cintas Canada Limitée	595.32 \$
Citadelle chevrolet cadillac	114.92 \$
CMP MAYER INC	5 521.39 \$
CONFIAN	70.21 \$
Construction CRD inc.	100.00 \$
Construction CRD inc.	350.00 \$
Coopérative nationale de l'information indépendante	14.89 \$
CTM Québec inc.	1 648.80 \$
Dan électrique inc.	3 735.92 \$
Défi-Évasion chez soi inc.	612.87 \$
Drolet ressort inc.	1 862.20 \$
École nationale des pompiers	369.72 \$
ELC Service technique	1 247.30 \$
Elisabeth Tremblay	1 200.00 \$
Emco Ltée	2 241.44 \$
Employé # 22	400.00 \$
Employé # 302	18.14 \$
Employé # 793	6.85 \$
Énergie Valero inc.	24 502.08 \$
Englobe Environnement inc.	1 055.47 \$
Entreprises Gonet B.G. inc.	7 615.22 \$
Équipement Médical Rive Nord	131.07 \$
Eurofins EnvironeX	37.94 \$
Excavation Garco inc.	807.12 \$
Fondaction CSN 06840	961.55 \$
Fonds d'information sur le territoire	2.00 \$
Fournitures de bureau Denis	328.49 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 149.75 \$
Garda World	327.04 \$
Groupe Akifer inc.	1 644.14 \$
Groupe financier AGA inc.	1 484.89 \$
Groupe Négotel inc.	600.68 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

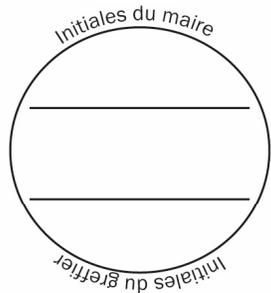
Groupe Pub Action	137.97 \$
Hôpital de Baie-Saint-Paul	50.00 \$
Husky Neige Inc.	11 963.15 \$
Hydraulique Chauveau inc.	121.37 \$
Hydraulique J.L. Inc.	489.59 \$
Hydro Québec	10 468.70 \$
iCloud	4.59 \$
IGA 8162	379.93 \$
Industrielle Alliance 02579	38 240.75 \$
Introspection	5 288.85 \$
J.A. Larue Inc	447.25 \$
La boutique aux fleurs	298.94 \$
La bulle boutique	44.84 \$
L'Ange Gardien Ford	7 551.10 \$
L'ARSENAL	96.52 \$
LE DOC DES PORTES Inc.	397.15 \$
L'Élyme des sables	50.00 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	1 766.01 \$
Les entreprises L.T.	11 095.44 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	125.30 \$
Les huiles Desroches inc.	567.65 \$
Les Pétroles Irving inc.	399.03 \$
Les produits Opti-max inc.	188.56 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	297.58 \$
Mack Ste-Foy	1 594.81 \$
Macpek Inc	1 730.78 \$
Marius Garon	17.39 \$
McDonalds	23.43 \$
McDonalds Drummondvill	25.61 \$
Mécanique J. Clair	6 921.80 \$
Medias Transcontinental S.E.N.C.	413.45 \$
Méga parc	454.96 \$
MESSER CANADA INC.	312.35 \$
Microsoft	939.62 \$
Ministre du Revenu du Québec	44 917.84 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Municipalité de Lac Beauport	3 835.10 \$
Performdance - École de danse	4 484.03 \$
PG Solutions Inc.	574.88 \$
Philippe Héon	869.97 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	368.80 \$
PIÈCES D'AUTOS BOULEVARD RAYMOND INC	290.32 \$
Properformance	400.44 \$
Publiques de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches A	90.00 \$
PUROLATOR INC.	441.27 \$
Receveur Général du Canada	18 276.65 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	235.05 \$
Restaurant Le Lavalois	359.25 \$
Robert Boileau inc.	183.96 \$
Robitaille Équipement inc.	1 329.11 \$
Roulements Harvey Inc.	51.81 \$
Roxanne Clusiau O'Neil	200.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	11 694.22 \$
Sani Charlevoix inc.	3 770.24 \$
Sani John Inc.	528.84 \$
Sani Orléans inc.	220.58 \$
Sel Icecat Inc.	21 614.75 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	1 467.81 \$
Shell Fleet Plus	836.01 \$
Sinto Inc	838.52 \$
Solutia Télécom	146.84 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	683.70 \$
S-Pace signalétique inc	247.48 \$
Stericycle	(102.78) \$
Strom Spa Nordique (réf.: pour Club Social)	125.00 \$
Transporteur en Vrac de Montmorency Inc	28 479.05 \$
TRIVIUM	4 119.39 \$
TVA Publications	22.94 \$
TVA Publications	45.94 \$
TVA Publications	45.94 \$
TVA -Publications	27.54 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Ville de Québec	18 780.72 \$
Wajax	3 087.59 \$
WP Engine	39.25 \$
Wurth Canada Lté	422.21 \$
Zee Drive	36.09 \$
Zone Technologie électronique inc.	1 538.37 \$
Total des effets présentés au conseil du 12 avril 2022	366 238.20 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**6. Résolution 104-04-2022
Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes (PAVL-ERL)**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 2030 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Sur la proposition de M. le conseiller Dominic Morin

Il est résolu :

- Que la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

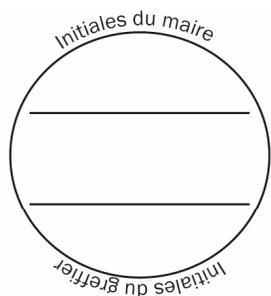
**7. Résolution 105-04-2022
Affectation de fonds via le FPTJ - Programme Reboisons Sainte-Brigitte**

Considérant que cette année encore la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval tiendra sa 14^e édition de la journée de l'environnement et offrira des arbres de différentes essences;

Considérant que La journée de l'environnement 2022 se tiendra encore sur 2 jours et la vente des arbres sera le dimanche le 29 mai afin de permettre une prise de possession plus fluide et sécuritaire via le stationnement de la mairie (circuit fermé);

Sur la proposition de M. le conseiller Dominic Morin

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la directrice des finances, Mme Ariane Tremblay d'aller puiser les fonds nécessaires dans le fond parcs et terrains de jeux (FPTJ) afin de permettre l'achat de +/- 130 arbres pour une somme total de 12 000 \$.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RÈGLEMENTS

8. **Résolution 106-04-2022**

Adoption - Règlement d'emprunt TECQ 19-23

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal le 22 mars et que le projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de permettre à la Ville d'emprunter les sommes nécessaires, jusqu'à un maximum de 3 708 135 \$, afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ 2019-2023);

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 901-21 - Règlement décrétant des travaux d'immobilisations subventionnés par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ 2019-2023) et un emprunt de 3 708 135 \$ sur 25 ans;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

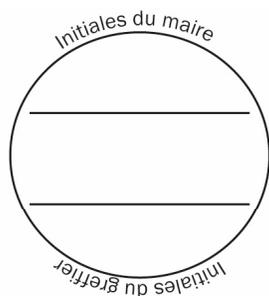
9. **Résolution 107-04-2022**

Adoption – Règlement d'emprunt Parc d'affaires Moulin-Vallière

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal le 22 mars et que le projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de permettre à la Ville d'emprunter les sommes nécessaires, jusqu'à un maximum de 1 256 500 \$, afin de financer en entier des travaux d'immobilisations dans le cadre de l'implantation d'un parc d'affaires ».

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 906-22 - Règlement décrétant une dépense de 1 256 500 \$ et un emprunt de 25 ans pour des travaux d'immobilisations dans le cadre de l'implantation d'un parc d'affaires ».
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

GREFFE

10. Résolution 108-04-2022

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022

Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu :

- D'adopter et signer le procès-verbal de la séance 22 mars 2022;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

11. Résolution 109-04-2022

Autorisation de signature - Projet immobilier Petite Europe Phase 1A et Versant Est phases 1B et 4A

Considérant le règlement 888-20 relatif à des travaux municipaux;

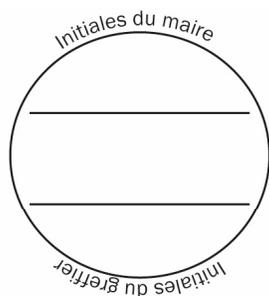
Considérant qu'une ouverture de rue (s) doit faire l'objet d'un protocole d'entente entre le Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et le promoteur ici nommé Société Immobilière Sainte-Brigitte Inc;

Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu :

- D'autoriser la signature du protocole d'entente pour l'ouverture de rues menant à la construction de 56 terrains pour le secteur de la Petite Europe (Phase 1A) et le secteur Versant Est (Phase 1B et 4A)
- D'autoriser la signature d'abandon de servitudes nécessaires dans le cadre de cette entente;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. Résolution 110-04-2022

N° de résolution ou annotations: **Adjudication de contrat - Collecte et transport des matières résiduelles**

Considérant que l'appel d'offres public SBDL2022-01 pour la collecte et transport des matières résiduelles a été lancé le 24 février 2022 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mars 2022;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre de service dans les délais impartis;

Considérant que la Ville s'est prévalu de plusieurs options dans l'appel d'offres publics et qu'il y a lieu d'inclure à cette résolution les prix soumis pour les options choisies étant donné que le bordereau de soumission est composé de plus de 24 pages :

Considérant les résultats ci-dessous obtenus :

Lot 1 : COLLECTE EN CHARGEMENT AVANT

Tableau résumé Option B

LOT 1 (OPTION B) SELON L'HORAIRE ÉTABLI PAR LE SOUMISSIONNAIRE Ensemble des périodes	
Description	Coût avant taxes
Sous-total période du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2022	162 949.00
Sous-total période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	164 887.74
Sous-total période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	166 855.55
Sous-total période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mai 2025	168 852.88
Grand-total Lot 1 (option B) pour l'ensemble des périodes	663 545.17

LOT 2 : COLLECTE EN CHARGEMENT LATÉRAL ET ARRIÈRE

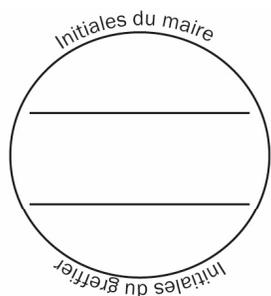
Tableau résumé Option A

LOT 2 (OPTION A) SELON L'HORAIRE ÉTABLI PAR LA VILLE Ensemble des périodes	
Description	Coût avant taxes
Sous-total période du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2022	364 036.11
Sous-total période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	390 425.90
Sous-total période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	396 282.28
Sous-total période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mai 2025	402 226.52
GRAND-TOTAL LOT 2 (OPTION A) POUR L'ENSEMBLE DES PÉRIODES	1 552 970.8

Tableau résumé Option Renouvellement

LOT 3 (OPTION RENOUELEMENT)	
Description	Coût avant taxes
Sous-total Collecte à chargement avant (option B)	170 880.18
Sous-total Collecte à chargement latéral et arrière (option A)	408 259.91

Considérant que la plus basse soumission est conforme au devis de l'appel d'offres public SBDL2022-01;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon les options sélectionnées :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles à *Sani-Terre*, pour les années 2022 à 2025, conformément au bordereau de soumission et au devis de l'appel d'offres SBDL2022-01;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. Résolution 111-04-2022

Adjudication de contrat - Tonte et entretien des terrains municipaux 2022

Considérant que l'appel d'offres public SBDL2022-02 pour la tonte et l'entretien des terrains municipaux a été lancé le 24 février 2022 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mars 2022;

Considérant qu'aucune soumission n'a été déposée lors de ce processus;

Considérant que la Ville est retournée en appel d'offres sur invitation pour une période d'un an plutôt que le délai prévu à l'appel d'offres publics;

Considérant que plus de cinq entreprises ont été invitées et que seulement deux ont déposés des soumissions conformes dans les délais impartis :

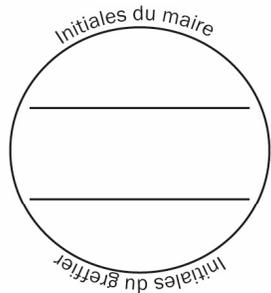
TONTE ET ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX - 2022	
Description	Sous-total (avant les taxes applicables)
Tonte de gazon	13 999\$
Nettoyage printanier et automnal	5 500\$
Entretien des postes et des bassins	2 500\$
Sous-total année 2022 (A+B+C)	21 999\$
Tarif applicable pour ajout en cours de contrat (tarif horaire)	110 \$ / heure

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'Entreprise La Québécoise;

Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon les options sélectionnées :

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'adjuger le contrat pour la tonte et l'entretien des terrains municipaux *La Québécoise*, pour un montant de 21 999 \$ avant les taxes, conformément au bordereau de soumission et au devis de l'appel d'offres INV2022-01;
- D'adjuger le contrat selon les prix unitaires selon les besoins du Service des travaux publics tel qu'ils apparaissent au bordereau;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. Résolution 112-04-2022

Adjudication de contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques

Considérant que l'appel d'offres public SBDL2022-02 pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques a été lancé le 17 mars 2022 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 avril 2022;

Considérant que la Ville a reçu deux soumissions conformes;

Noms des soumissionnaires	Sous-total, avant taxes
Sani-Charlevoix	440 482.50 \$
Sani-Orléans	391 255.00 \$

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de Sani-Orléans;

Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon les options sélectionnées :

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques, pour un montant de 391 255 \$ avant les taxes, conformément au bordereau de soumission et au devis de l'appel d'offres SBDL2022-02;
- D'adjuger le contrat selon les prix unitaires selon les besoins de la Ville tel qu'ils apparaissent au bordereau;
- D'adjuger l'année additionnelle 1 mai 2026 au 30 avril 2027 au montant de 123 955 \$ avant les taxes applicables;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

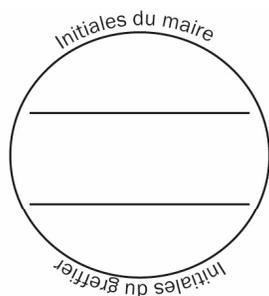
URBANISME

15. Résolution 113-04-2022

Demande de PIIA 614-11 aire de stationnement de plus de 150 m2 au 19, rue St-Antoine

Considérant la demande de PIIA n°2022-0016 déposée le 9 mars 2022;

Considérant que la demande vise à l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 19, rue St-Antoine et que cette demande est assujettie aux articles 5.1.2 et 5.1.5 du Règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41d;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

N° de résolution ou annotations Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2022-0016 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 19, rue St-Antoine, conformément aux documents soumis au CCU le 15 mars 2022 :

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n°2022-0016 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 19, rue St-Antoine, conformément aux documents soumis au CCU le 15 mars 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. Résolution 114-04-2022

Demande de PIIA 614-11 aire de stationnement de plus de 150 m2 au 224, chemin du Moulin

Considérant la demande de PIIA n°2022-0012 déposée le 24 février 2022;

Considérant que la demande vise à l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 224, chemin du Moulin et que cette demande est assujettie aux articles 5.1.2 et 5.1.5 du Règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41d;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2022-0012 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 224, chemin du Moulin, conformément aux documents soumis au CCU le 15 mars 2022 :

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette

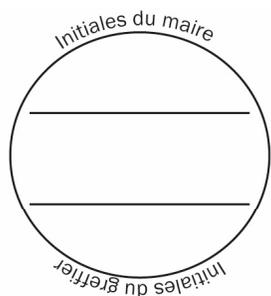
Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n°2022-0012 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 224, chemin du Moulin, conformément aux documents soumis au CCU le 15 mars 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. Résolution 115-04-2022



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Demande de PIIA 840-18 pour la construction d'un bâtiment principal à l'intérieur de la zone de contraintes visuelles au 551, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande de PIIA n°2022-0010 déposée le 21 février 2022;

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande vise la construction d'un bâtiment principal au 551, avenue Sainte-Brigitte, situé en zone de contraintes visuelles, et que cette demande est assujettie au chapitre 6 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2022-0010 pour la construction d'un bâtiment principal au 551, avenue Sainte-Brigitte, situé en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis au CCU le 15 mars 2022 :

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n°2022-0010 pour la construction d'un bâtiment principal au 551, avenue Sainte-Brigitte, situé en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis au CCU le 15 mars 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. Résolution 116-04-2022

Demande de PIIA 840-18 pour le remplacement d'enseignes au 20, rue du Domaine

Considérant la demande de PIIA n°2022-0009 déposée le 9 février 2022;

Considérant que la demande vise la modification d'une enseigne commerciale au 20, rue du Domaine, situé en zone mixte et que cette demande est assujettie au chapitre 10 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

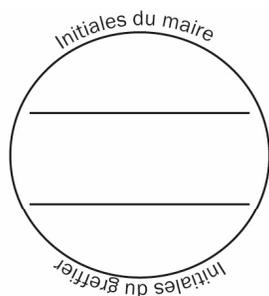
Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA n°2022-0009 pour la modification d'une enseigne commerciale au 20, rue du Domaine, situé en zone mixte, conformément aux documents soumis au CCU le 15 mars 2022 :

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Morissette

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n°2022-0009 pour la modification d'une enseigne commerciale au 20, rue du Domaine, situé en zone mixte, conformément aux documents soumis au CCU le 15 mars 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annexe **LOISIRS**

19. Résolution 117-04-2022

Adoption d'une politique de développement des collections et révision du cadre d'élagage pour la bibliothèque municipale

Considérant que la Ville dépose à chaque année une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes (BPA);
Considérant qu'une politique de développement des collections doit être élaborée en adéquation avec les ressources humaines et financières municipales rendues disponibles pour son application;

Sous la recommandation de Mme la conseillère Michèle Dufresne

Il est résolu:

- D'adopter la Politique en développement des collections de la bibliothèque municipale incluant un cadre d'élagage, afin de doter la bibliothèque municipale d'outils qui correspondent aux prérequis ministériels, afin de pouvoir bénéficier d'une bonification financière additionnelle à celle déjà prévue dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des BPA;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. Résolution 118-04-2022

Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisir pour le printemps 2022

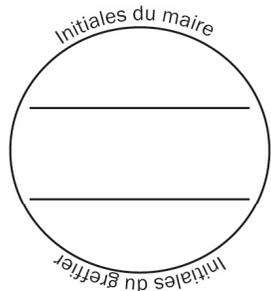
Considérant que plusieurs activités de loisirs sont offertes dans le cadre de la programmation de printemps 2022 de la Ville et que les cours ont débuté dans la semaine du 14 mars 2022;

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon à signer les contrats de service avec les contractants suivants, pour animer les activités de loisirs de la programmation de printemps 2022 et que les contractants suivants s'engagent à respecter le contrat qui leur est attribuable:

Activités	Professeurs	Montant total du contrat
Karaté	Studios Unis d'autodéfense NDL- David Bossinotte	5472\$+ taxes
Cheerleading débutant (7-11ans)	Chantal Paquet	4620\$
Gymnastique au sol		
Gymnastique enfantine groupe 1		
Gymnastique enfantine groupe 2		



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Mini-gymnastique (2-3ans)		
Danse enfantine (3-5ans)	Performdance	3900\$ + taxes
Danse enfantine (3-5ans)		
Hip-hop (5-6 ans)		
Hip-hop (7-8ans)		
Hip-hop (9ans et +)		
Viniyoga (débutant)	Élisabeth Tremblay	600\$
Viniyoga (initié)		
Initiation à la cuisine	Créachef	600\$ + taxes
Cours « je sais garder les enfants »	Ambulance St-Jean	750\$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

21. Résolution 119-04-2022

Mandat à l'UMQ - Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régions intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une ville de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire se joindre à ce regroupement;
Considérant que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

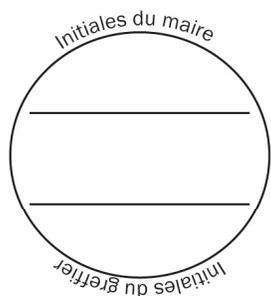
Considérant que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité;

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. **Résolution 120-04-2022** **Embauche de Patrick Pelletier au poste d'aide-préposé en matière d'environnement, poste saisonnier, à temps plein**

Considérant les besoins du Service de l'aménagement du territoire pendant la période estivale;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- D'embaucher M. Patrick Pelletier au poste d'aide-préposé à l'inspection en matière d'environnement, à titre d'employé saisonnier, à temps plein, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. **Résolution 121-04-2022** **Confirmation d'emploi de Mathieu Couture, à titre d'opérateur-journalier, saisonnier régulier, à temps plein**

Considérant la Résolution 046-02-2022, procédant à l'embauche de M. Mathieu Couture, à titre d'opérateur-journalier, saisonnier, régulier, à temps plein;

Considérant que la période de probation de M. Mathieu Couture est terminée;

Considérant la recommandation favorable du directeur des travaux publics par intérim, M. Robert Martineau, du contremaître des travaux publics, M. Philippe Chagnon et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines;

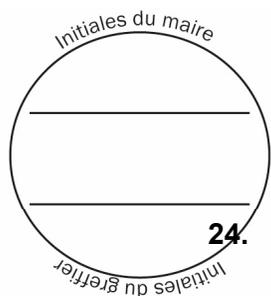
Sous la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De confirmer M. Mathieu Couture au statut d'employé saisonnier, régulier, à temps plein, à titre d'opérateur-journalier;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

24. Résolution 122-04-2022 Confirmation d'emploi de quatre (4) pompiers et premiers répondants

Considérant la période de probation terminée du pompier Thomas Labrecque, du pompier Sébastien Guay, de la pompière Gaëlle Brochu et du pompier Francis Veilleux-Magna;
Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et du directeur général;

Sur la proposition de M. le conseiller Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- De confirmer le statut d'employé(e) régulier à titre de pompier et premier répondant (pompière et première répondante) Thomas Labrecque, Sébastien Guay, Gaëlle Brochu et Francis Veilleux-Magna;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. Résolution 123-04-2022 Motion remerciements - Départ à la retraite de Jacques Dubé

Considérant le départ à la retraite de M. Jacques Dubé, opérateur-journalier au Service des travaux publics, le 7 avril dernier;
Considérant que M. Dubé a cumulé 40 années de service pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;
Considérant que durant toutes ces années, il a su prouver sa valeur par sa très grande disponibilité, sa fiabilité, sa polyvalence et son désir de participer activement à l'entretien des infrastructures de la Ville et au développement de celle-ci;
Considérant qu'il a aussi démontré tout son dévouement ainsi que sa loyauté envers la Ville en offrant un rendement au travail répondant aux attentes de l'organisation.

Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu :

- De remercier M. Jacques Dubé pour toutes ces années passées à la Ville;
- De lui souhaiter le meilleur pour sa retraite.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

26. Résolution 124-04-2022 Période de questions

À 19 h 25, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

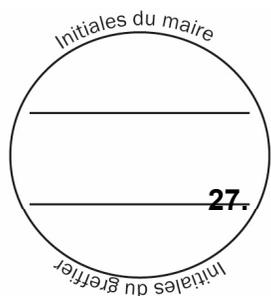
Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

La période de questions s'est terminée à 19 h 33.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

27. Résolution 125-04-2022

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 34.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Signature de la mairesse

Signature de la conseillère juridique aux affaires
municipales et greffière

POUR PUBLICATION